

Le Bureau communautaire s'est réuni le 26/09/2024, sur convocation du Président envoyée le 18/09/2024.

**Présent(e)s** : F. CHARTREUX, R. SILLAIRE, L. GUYOT, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, JL STAROSSE, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

**Excusé(e)s** : A. HARMAND, JP. COUTEAU, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD

**BU2024-40- ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTION AVEC BOIS DE HAYE POUR LE RAMASSAGE DES POUBELLES ZA PARC DE HAYE**

Dans le cadre d'une gestion optimisée des services publics et des collaborations entre communes et intercommunalités, il s'agit d'établir une convention avec la commune de Bois de Haye qui s'engage à assurer une prestation hebdomadaire de ramassage des 2 poubelles installées sur le nouveau carrefour giratoire de la zone d'activité du parc de Haye, au croisement de la RD400 et de la route Henry.

Ce service est réalisé à titre gracieux par la commune de Bois de Haye, il est garanti dans le cadre de la tournée des agents municipaux dans la commune. L'employé sera rémunéré par la commune de Bois-de-Haye qui demeure son employeur régulier. En aucun cas, le travail effectué ne doit intervenir en supplément des heures effectuées hebdomadairement.

La convention proposée est valable deux ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et pourra être résiliée en cas de dysfonctionnement du service ou d'un commun accord entre les parties avant le terme normal. Elle est reconduite de manière tacite sauf contre ordre des parties.

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le ramassage des poubelles installées au niveau du carrefour giratoire de la RD 400 et de la route Henry entre la Communauté de Communes Terres Toulouises et la commune de Bois de Haye.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**